



Atteinte au droit à l'information syndicale

Nous ne nous laisserons pas museler !

Par un courrier du 8 novembre, la DRFiP nous informait de mesures nationales prétendument sanitaires destinées à encadrer l'exercice du droit syndical.

On peut lire : « *Les réunions d'agents en HMI dans les locaux administratifs en présentiel doivent être limitées à six personnes maximum* »

Alors que les HMI se déroulaient sans problème et dans le strict respect des consignes sanitaires, **la DG veut interdire aux agents ce qu'elle leur impose au quotidien :**

Nous devons parfois travailler à plusieurs dizaines par plateau d'open-space mais interdiction de se réunir à 7 pour échanger sur les sujets vitaux qui conditionnent notre avenir !

Le Directeur Général, en serviteur zélé du régime, en rajoute :

«...sous réserve que leur participation à ces réunions ne perturbe pas le fonctionnement des services.»

Ici, le DG va au-delà du contexte sanitaire et remet en cause l'exercice même du droit d'information syndicale. Covid ou pas, comment imaginer une heure d'information qui «ne perturbe pas le fonctionnement des services» ?!

Il s'agit de faire taire les agents de la DGFIP à l'heure où le gouvernement porte des attaques historiques contre nos droits et contre notre administration.

Par tous les moyens Force-Ouvrière continuera à porter les revendications :

- Abandon du NRP et de toutes les restructurations menant à la liquidation de la DGFIP
- Abrogation de l'anti-républicaine loi Dussopt (Suppression des CHSCT, liquidation des CAP, généralisation du contrat, détachement d'office etc...)
- Abandon de tout projet de retraite à points, perspective rejetée par une écrasante majorité des français et par la quasi-totalité des organisations syndicales !

Avec le syndicalisme libre et indépendant :

MASQUÉS MAIS PAS BAILLONNÉS !

Abrogation de toutes les dispositifs portant atteinte aux libertés publiques et syndicales !